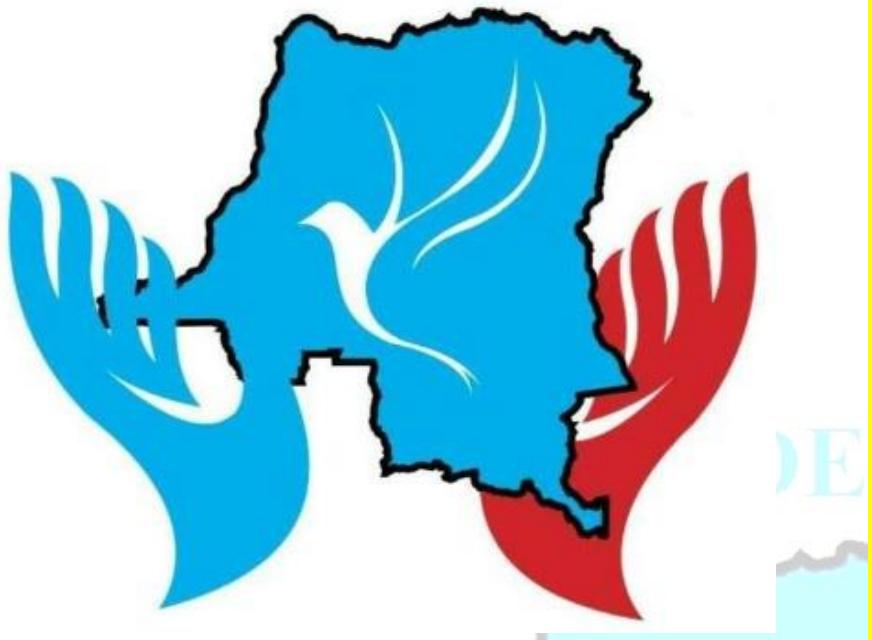


# **FORUM DE PAIX**



**2023**

## **ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES A BENI VILLE ET TERRITOIRE : Quelles leçons recueillies pour les candidats et les élus ?**



**Auteur principal : Papy KASEREKA  
Co-auteurs : Alphonse VIKONGO et  
Freddy KIGHOMA  
Supervision: Maître Justin MATETE**



## Sommaire

A propos des auteurs .....	ii
Présentation du Forum de Paix .....	iii
INTRODUCTION DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE ELECTORALE .....	1
CARTOGRAPHIE DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES EN VILLE ET TERRITOIRE DE BENI .....	2
Circonscription territoire de Beni .....	2
Circonscription Beni ville.....	3
Contexte sécuritaire de la région de Beni .....	4
Contexte politique de la région de Beni.....	4
Contexte social de la région de Beni .....	6
Caractéristiques de la campagne électorale vécue à Beni Ville et Territoire .....	7
Les bonnes pratiques en matière électorale en RDC.....	9
Dispositions sécuritaires mises en place pour la surveillance des élections à Beni.....	16
Attitudes des candidats après les résultats provisoires et/ou définitifs .....	19
Attitudes de la justice de Beni face aux violations des lois et des principes électoraux par les compétiteurs .....	23
Conclusion .....	25
Recommandations .....	26
Bibliographie .....	28

## A propos des auteurs



**Auteur principal :** Papy KASEREKA, est Assistant de Recherche au Forum de Paix et Consultant principal en République Démocratique du Congo au compte du Centre d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Économiques et Sociales du Cameroun, (**CAMERCAP-PARC** en sigle).

**Co-auteurs :** Alphonse VIKONGO, est responsable de la communication au Forum de Paix et Freddy KIGHOMA, gestionnaire de la base des données.

**Supervision :** Maitre Justin MATETE, Secrétaire Exécutif et Coordonnateur au Forum de Paix.



## Présentation du Forum de Paix



Le Forum de Paix de Beni est une plate-forme des organisations de la société civile, créée le 20 Mai 2016 par les organisations membres, conformément à la Loi N° 004/2001 du 20 Juillet 2001 en vigueur, portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publiques. Son siège social est établi en Ville de Beni, Province du Nord-Kivu, en République Démocratique du Congo.

La vision du Forum est la cohabitation pacifique et le développement durable entre les individus et les groupes communautaires. Le Forum a pour mission d'initier toutes activités légales en vue de l'instauration d'un environnement de Paix durable en République Démocratique du Congo.



## Introduction du programme de surveillance électorale

Le présent projet consistait à sensibiliser les acteurs politiques et de la société civile de la Ville et du Territoire de Beni sur les bonnes pratiques à s'approprier pendant et après les élections, en leur parlant notamment des méthodes pacifiques de surveillance des scrutins et des procédures de saisine des cours et tribunaux en matière des contentieux électoraux, pour éviter des violences post électORALES.

Ce programme visait aussi à faire le monitoring électoral pendant tout le processus de l'élection présidentielle et législative de 2023, en menant des plaidoyers en mi-parcours auprès des partis politiques, de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), du Gouvernement, des forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), et de la Police Nationale Congolaise (PNC), et des toutes autres personnes dont les résultats de monitoring ont identifié comme potentielles solutions aux niveaux local, provincial et national, pour, d'un côté, réduire ou empêcher l'escalade des violences, et de l'autre, prévenir l'utilisation des enfants pour les fins électORALES. Mais aussi, partager avec les Etats membres du Conseil de Sécurité des Nations-Unies (UNSC), les observations contenues dans un

rapport global et de plaidoyer sur les défis et solutions dans la surveillance des élections par les organisations de la société civile.

Faciliter les communautés/électeurs à poser directement des questions sur les mécanismes que les candidats mettront en place pour assurer le respect des cahiers de charge qui reprennent leurs désideratas.

Méthodologie employée : le dispositif de la surveillance électorale de l'élection présidentielle et législative du 20 décembre 2023 mis en place par le Forum de Paix de Beni se présentait comme suit.

- Des observateurs de terrain : Quatre-vingt observateurs ont été déployés dans 160 bureaux de vote de Beni ville et Territoire, pour remonter en temps réel leurs données d'observation, soit par SMS, soit par appels téléphoniques et par fiches d'observation prévues à cet effet, dûment remplies. Ces observateurs ont été recrutés au sein des acteurs communautaires de prévention, essentiellement les membres des comités locaux de protection (CLP) coordonnés par le Forum de Paix.<sup>1</sup> Ces observateurs ont bénéficié d'une séance de mise à niveau sur les techniques de l'observation de la campagne électorale ainsi que du déroulement du vote. Ils avaient comme missions de suivre et de documenter les

<sup>1</sup> Réseau communautaire de protection constituer des acteurs locaux ; mise en place depuis 2018 par le Forum de paix de Beni avec le soutien de Peace Direct.

pratiques et/ou violations de la loi électorale pendant la campagne et le jour des scrutins.

- **Un Bureau de Coordination :** Le Bureau de Coordination, composé des deux personnes au sein du Bureau Exécutif du Forum paix avait pour missions de coordonner, suivre les activités de près ainsi que d'analyser les données d'observation et de rédiger le rapport final. Basée à Beni ville au siège du Forum de Paix, cette équipe était en contact permanent avec les observateurs sur le terrain. En vue d'une observation efficiente, l'équipe de recherche du Forum de Paix a développé deux outils techniques : (1) une fiche de monitoring des incidents électoraux et (2) une fiche d'observation des scrutins du 20 décembre 2023.
- Cette approche a été complétée par la recherche documentaire, ayant permis d'authentifier des documents issus des sources fiables, en lien avec le processus électoral en RD Congo. Les informations récoltées ont été utiles pour développer nos connaissances sur le sujet étudié et pour formuler une analyse et des recommandations pour les parties prenantes aux élections dans le Grand Nord et au-delà.

### **Circonscription Territoire de Beni**

Par circonscription électorale, il faut entendre une division du territoire effectuée dans le cadre d'une élection. Ainsi, chaque citoyen est rattaché à une circonscription et à une seule dans le cadre d'un vote. [1] La circonscription est le cadre géographique au sein duquel la population relève d'une liste donnée.<sup>2</sup>

La circonscription électorale du Territoire de Beni est composée de quatre collectivités (deux chefferies et deux secteurs), constituées de 19 groupements et cinq communes rurales ci-dessous, pour une projection chacune estimée à plus au moins 80 000 électeurs par commune. [1]

#### **a. Collectivités :**

N°	Subdivision	statut
1	Bashu	Chefferie
2	Watalinga	Chefferie
3	Beni-Mbau	Secteur
4	Ruwenzori	Secteur

#### **b. Communes rurales :**

- Bulongo, (sept conseillers municipaux)
- Kyondo, (sept conseillers municipaux)
- Lume, (sept conseillers municipaux)
- Mangina, (sept conseillers municipaux)
- Oicha, (sept conseillers municipaux)

2 Loi n°23/025 du 15 juin 2023 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives, provinciales, municipales et locales.

212 groupes électrogènes, 167 téléphones portables, 31 motos et deux véhicules pick-up de marque Toyota, ont été mis à la disposition de la CENI, antennes de Beni ville et du Territoire.

Malgré cela, pour acheminer les kits électoraux, la CENI Beni a procédé par la location des véhicules et motos des privés.

#### *Circonscription électorale de Beni ville*

Beni est l'une des villes de la RD Congo comptant environ 1 000 560 (2022) habitants, située à proximité du Parc National des Virunga, sur le plateau du mont Ruwenzori (5 109 mètres d'altitude), en bordure de la forêt de l'Ituri, dans la province du Nord-Kivu. [2] Elle se trouve à environ 80 km de Kasindi, une cité frontalière avec l'Ouganda. Elle forme une entité distincte au sein du territoire de Beni. Elle est une ville sœur de Butembo, située au Sud à quelques 54 kilomètres près. La ville de Beni compte quatre communes, à savoir : la commune Bungulu, la commune Beu, la commune Mulekera et la commune Ruwenzori.

Sur le plan logistique, la circonscription électorale de Beni ville a obtenu 492 machines à voter, dont 490 étaient opérationnelles le jour du scrutin et deux étaient en panne. En ce qui concerne les panneaux solaires, 652 pièces ont été réceptionnées par la CENI Beni, y compris 324 batteries externes, afin d'assurer

le bon fonctionnement des machines à voter le jour du scrutin.

La Ville de Beni n'avait que deux sièges à la législative nationale et deux sièges à la législative provinciale, à pourvoir. Par contre, le territoire de Beni a huit sièges aux législatives nationales et sept pour les provinciales. Il importe de signaler que la CENI avait suspendue les élections municipales et locales, exceptés dans les chefs-lieux des provinces du pays. [3]

Sur le plan logistique, la circonscription électorale territoire de Beni était dotée de 1 480 dispositifs électroniques de vote, mais seuls 1 226 bureaux de vote ont été ouverts le jour du scrutin.

Description des faits observés avant, pendant, et après les élections du 20 décembre 2023

La campagne pour les élections du 20 décembre a été lancée le dimanche 19 novembre 2023 sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo, exceptée dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, occupés pour l'instant par les membres du Mouvement du 23 mars (M23). Au total, 26 candidats à la présidentielle et des dizaines de milliers aux législatives nationales et provinciales, sont entrés officiellement en campagne le dimanche 19 novembre 2023. En somme, près de 44 millions d'électeurs inscrits, sur une centaine de millions d'habitants, ont été appelés à élire leur président, mais aussi à choisir parmi 25 832

candidats aux législatives, 44 110 candidats aux élections provinciales et 31 234 aux municipales.

Certains leaders et candidats n'ont pas attendu le jour du lancement de la campagne électorale, pour commencer à placarder leurs photos de campagne sur les murs des maisons et bâtiments se trouvant les longs des rues et avenues de Beni ville et territoire. D'autres candidats étaient déjà sur le terrain pour motiver leurs bases respectives, multiplier les inaugurations des ponts, en vantant les œuvres qu'ils réalisent, dans l'objectif de se faire élire.

Dès lors que le coup de sifflet était lancé le 19 novembre 2023, les activités de la campagne se sont intensifiées avec de grandes réunions populaires, des caravanes, des débats sur les médias, des affiches et portraits portant les numéros attribués aux candidats par la commission électorale.

Outre les défis liés à la logistique invoquée plusieurs fois par la CENI, la question des cartes d'électeurs illisibles n'était pas encore totalement résolue, mais aussi, faute de moyens de transport et des infrastructures routières, les kits électoraux n'étaient pas acheminés partout dans le pays. [4] A cela s'ajoute le fait que sur le plan organisationnel, la CENI n'inspire pas confiance, notamment à cause de la mauvaise qualité de cartes d'électeurs dont les inscriptions et photos se sont effacées avant même le jour du vote.

## Contexte sécuritaire de la région de Beni

Depuis 2014, la région de Beni connaît une dégradation accrue de sa situation sécuritaire, à cause de l'activisme des rebelles de l'Allied Democratic Forces (ADF) et des groupes armés locaux. Plus de 6000 personnes ont été tuées et 7 500 kidnappées depuis 2013 à nos jours, selon la conférence épiscopale congolaise. [5] Ces exactions provoquent également d'importants déplacements des populations, parce qu'à ce jour, plus de 710 000 personnes sont déplacées interne dans le territoire de Beni. Cette précarité sécuritaire a contraint de nombreuses familles à quitter leurs foyers, abandonnant leurs agglomérations, villages et localités vers les endroits jugés plus ou moins sécurisés. Le spectre du groupe terroriste allié à l'Etat islamique a noirci la fin de l'année 2023, notamment à Eringeti où le jour de vote « une incursion des éléments des ADF a rendu impossible l'opération de dépouillement des bulletins de vote après l'élection ». [5] A en croire la cheffe d'antenne de la CENI, circonscription de Beni Territoire, cette opération a été perturbée par une attaque des combattants ADF dans la nuit du mercredi 20 au jeudi 21 décembre 2023. [7]

## Contexte politique de la région de Beni

Les discours de haine sont récurrents et le taux a augmenté ces dernières années en RD Congo. Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme s'est dit « très

préoccupé » le 7 janvier 2024 par les discours de haine à caractère ethnique et l'incitation à la violence en République démocratique du Congo. [8] Dès les premières semaines de la campagne électorale à Beni, par exemple, un candidat député a affirmé lors d'un meeting populaire au rond-point Nyamwisi qu'il va tout faire pour libérer l'artiste musicien **Delphin Katembo**, alias **Idengo** très populaire à Beni et connu pour ses chansons indociles, provocatrices à l'encontre des acteurs politiques et incitatives à la violence à l'égard de l'armée congolaise ; condamné à dix ans de prison pour outrage au chef de l'Etat, **puis transféré** à la prison de Goma. Le candidat député national Jonas Kasimba déclara à cette occasion qu'il va tout faire pour le libérer comme il avait influencé dans le passé la libération d'un ancien Maire de Ville de Beni, Nyonyi Bwanakawa, selon ses propres dires.

En réaction, cet ancien Maire de ville de Beni, accusa à son tour ce dernier de connivence avec le groupe terroriste ADF.<sup>3</sup> Face à ces attaques ciblées, Jonas Kasimba déclara être victime d'une campagne de diabolisation, dans l'objectif de le détourner de son engagement à porter la voix de la ville de Beni pour les prochaines législatives nationales. Kasimba, actuellement président et autorité morale de « Alliance des Congolais pour la

Défense des Intérêts du Peuple » (ACDIP), parti membre de l'Union Sacrée de la Nation, a été mêlé à des accusations sans fondement pendant la campagne électorale. D'abord, celle visant à créer la division entre lui et d'autres ainés politiques, en l'occurrence, l'actuel ministre d'État en charge de l'Intégration régionale, Antipas Mbusa Nyamwisi.

Pour tenter de réduire cette tension, Kasimba déclare prôner « l'unité et le respect des ainés en raison d'éthique, convenance et éducation », pour couper l'herbe aux pieds de ses détracteurs. [9] Dans la foulée, certains l'accusent d'un rapprochement avec l'ancien président de la République, Joseph Kabilà. Certainement, Jonas Kasimba a travaillé dans le temps avec Mbusa Nyamwisi comme collaborateur. Tout le monde sait que Mbusa Nyamwisi, leader du RCD-KML, a travaillé avec Joseph Kabilà depuis la rébellion de 2002. D'ailleurs, une fois le mariage rompu entre Joseph Kabilà et Mbusa Nyamwisi, l'opérateur économique Jonas Kasimba s'était exilé à l'époque à l'étranger avec son chef Mbusa Nyamwisi.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Selon, le Maire Nyonyi, c'est Kasimba qui fournit des tenues militaires aux ADF.

<sup>4</sup> La mise au point faite à ce sujet, le 1er août 2023 par Me Jérémie Muhindo Kaponirwe, président ad intérim du parti ACDIP de Jonas

Kasimba, a mis en déroute les arguments fallacieux développés par les détracteurs du candidat du peuple, Jonas Kasimba.

## Contexte social de la région de Beni



1 Photo d'illustration des affiches de campagne au rond-point de Beni malgré l'ultimatum du Maire policier de la ville.

La ville de Beni et ses quartiers périphériques accueillent régulièrement les déplacés de guerre qui fuient les violences des groupes armés. Sous cette pression démographique persévérente, l'eau potable devient une denrée rare à Beni surtout pendant la saison sèche. Elle devient une source des tensions entre les communautés d'accueils et les familles des déplacés. Les sources aménagées ne peuvent pas répondre à une demande croissante soudaine. [10]

La production agricole dans la région de Beni, est en forte baisse en raison de l'insécurité liée aux attaques de bandes armées. [11] En Territoire de Beni, un certain nombre d'habitants qui s'adonnent à l'agriculture sont partis se réfugier en ville et ceux qui essaient de poursuivre leur production malgré l'insécurité prennent le risque de voir leurs cultures volées par les hommes en armes qui contrôlent ces zones, ou de se faire tuer par les membres des groupes armés. Cette situation a créé la famine dans les familles, et une insécurité alimentaire généralisée.

La pauvreté sévit également dans la région de Beni, à cause entre autres d'une réduction de production agricole à la suite du non-accès aux champs par les cultivateurs, entraînant ainsi l'insécurité dans la région. [11] À partir de novembre 2023, le prix du bassin de pomme de terre est passé de 1 500 à 2 500 francs congolais (soit de 6 à 9 USD) dans les marchés de Beni. La hausse du prix de ce produit agricole est due à l'insécurité généralisée qui crée ainsi la rareté à la suite de l'acheminement simultané par des agriculteurs de leurs produits vers les grands centres de consommation.

Le système de santé du Territoire de Beni a été durement touché par le conflit prolongé qui sévit dans la région et par des attaques des groupes armés ciblant les infrastructures sanitaires et les enlèvements du personnel de santé. Au total, 18 structures sanitaires ont fermé leurs portes dans la zone de santé de Kamango, en Territoire de Beni au Nord-Kivu, à la suite des attaques répétitives de combattants ADF. Les structures sanitaires demeurent les cibles des ADF qui recherchent des produits pharmaceutiques et du personnel médical pour soigner leurs blessés. [12] Les autorités sanitaires locales craignent que 138 878 civils soient exposés à des risques sanitaires graves. Parmi les structures sanitaires fermées figure l'hôpital général de référence de Kamango.

Le chômage frappe les deux tiers de la population active à Beni, car le revenu moyen par ménage et par jour ne dépasse guère deux dollars américains. [13] Outre ce problème, la population a un accès difficile aux infrastructures et services sociaux de base de qualité, mais aussi les voies de communication sont délabrées et peu praticables.

### Caractéristiques de la campagne électorale vécue à Beni Ville et Territoire

À Beni, la campagne électorale a commencé de manière timide lors de son lancement le dimanche 19 novembre 2023. Dès le premier rayon du soleil, le rond-point Nyamwisi a pris une allure inhabituelle, coloré aux affichages politiques des partis et candidats qui ornaient les bâtiments, marquant ainsi le début de la campagne électorale pour les scrutins présidentiel et législatif nationaux et provinciaux dans l'ensemble du pays.

Bien que les mobilisateurs et sensibilisateurs des candidats commençaient à divulguer des informations sur leurs candidats, les rues de Beni demeuraient encore discrètes ce matin-là. Le Rond-point Nyamwisi est un carrefour important pour tous les candidats. Toutes les grandes artères mènent vers là : Oicha, Kasindi, Mangina et Butembo, passent par ce rond-point. [12]

<sup>5</sup> La situation demeure préoccupante dans les secteurs de Ruwenzori, Mamove, et la chefferie de Bashu.

<sup>6</sup> « Vivre à Beni n'est déjà pas facile, et circuler dans cette zone est risqué à tout moment, tant pour les électeurs que pour les candidats. La campagne ne sera pas aisée dans ces conditions où chacun risque

Cependant, l'ambiance demeurait en retrait dans certaines zones du territoire de Beni, surtout à l'ouest de la route nationale numéro quatre (RN4) et au nord d'Oicha.<sup>5</sup> Les candidats s'attendaient à une campagne difficile dans cette région en raison des menaces permanentes des attaques des combattants ADF, actifs dans cette partie.<sup>6</sup> D'ailleurs, le candidat député provincial, Joseph Katsongo Tshomba est tombé dans une embuscade lorsqu'il revenait de Kasindi où il était parti battre sa campagne. Il a succombé de ses blessures quelques minutes après cette attaque. [14] Deux de ses compagnons qui étaient avec lui, s'en étaient sortis blessés.

De manière générale, en Territoire de Beni, les candidats se déplaçaient difficilement dans les zones profondes, craignant pour leur sécurité. Ainsi, la coordination territoriale de la société civile craignait que cette situation d'insécurité généralisée dans le Territoire de Beni n'impacte négativement le bon déroulement du processus électoral, en empêchant certains candidats d'atteindre tous les coins pour présenter leurs projets de société.

Malgré ce contexte difficile, le Forum de Paix a lancé un programme et offert un espace d'expression via ses dispositifs numériques dédiés aux candidats. [15] Outre cette

sa vie, » admet Enock Nyamwisi Batsotsi, candidat député national dans la région.

initiative du Forum de Paix, la coalition des femmes défenseuses des droits humains, une organisation de la société civile, a tenu un meeting le 12 décembre pour soutenir les femmes candidates aux élections, offrant ainsi un espace pour présenter leurs projets.<sup>7</sup> Les organisateurs de cette activité ont déclaré que : « On s'est rendu compte que les femmes n'ont pas de moyens de se faire entendre. On s'est alors dit qu'on va organiser cette activité pour qu'elles parlent à la communauté, présentent leurs projets de société ».<sup>8</sup> Cependant, ces efforts des organisations féminines de Beni pour faire élire une femme aux élections législatives n'ont pas produit des résultats escomptés. [16]

Pendant la campagne électorale, la région de Beni (Ville et Territoire), a aligné à elle seule 575 candidats à la députation nationale. Il s'agit de 465 qui se disputent huit sièges dans la circonscription du Territoire et 110 qui concourent pour deux sièges à Béni Ville.

Ce fût une compétition qui, sûrement, demandait toutes sortes des ressources pour obtenir le résultat escompté, car dans ce nombre, certains candidats députés réclamaient le deuxième ou troisième mandat à la députation nationale ; d'autres sont des anciens députés provinciaux qui veulent aller à l'Assemblées Nationale, mais aussi des nouveaux candidats qui aspiraient de

remplacer la classe politique actuelle aux affaires.

Pour former les listes afin de déposer leurs candidatures, certains candidats étaient obligés de recourir à la jeunesse de tous bords, particulièrement auprès des membres des mouvements citoyens et des groupes de pression avec très peu d'expériences en politique. Ces jeunes prenaient des conventions avec les candidats pour battre campagne, notamment en placardant leurs effigies à travers la ville. D'autres passaient des journées et des nuits à circuler à bord des véhicules de campagne, chantant et dansant pour honorer la convention.

Des membres des partis politiques jadis inactifs, ont été motivés pendant la campagne pour signer leurs présences dans des registres, espérant à de nouvelles opportunités auprès de potentiels élus. C'est dans ce cadre que certains jeunes sont encore « pris en étau » de nouvelles promesses d'emplois données par des candidats une fois élus.

Ce stratagème politique n'a pas épargné certains enfants qui étaient visibles avec des photos des candidats dans leurs mains. Ils ont été aussi utilisés d'une manière ou d'une autre dans la campagne électorale, des faits interdits par la loi, déplore Blessing Muteule, président du Parlement d'enfants à Beni, (organisation membre du Forum de Paix de Beni).

<sup>7</sup> La coordonnatrice de cette structure, Benge Mukengere, a expliqué qu'à travers cette initiative, elles ont voulu amener ces candidats aux prochains scrutins d'entrer en contact avec leurs électeurs car ne disposant pas d'assez de moyens pour battre campagne.

<sup>8</sup> Benge Mukengere a également rapporté que cinq autres tribunes d'expressions populaires vont être organisées : trois dans la ville de Beni et deux autres au niveau du Beni.

Lors de son passage à Beni pendant la campagne, le candidat président de la République, Moïse Katumbi, a promis devant une marée humaine qui l'attendait au rond-point de libérer le pays [17], de faire de la lutte contre l'insécurité sa priorité. Un programme chiffré à 145 milliards sur une durée de cinq ans. Comme partout ailleurs Moïse Katumbi a promis, s'il est élu, de créer l'emploi pour les jeunes et d'asphalte la route nationale numéro 4, allant de Beni-Kisangani-Bunia.

Arrivé le 11 décembre à Beni, Félix Tshisekedi, candidat président de la République à sa propre succession, a promis de créer des zones industrielles afin de donner de l'emploi aux jeunes de Beni<sup>9</sup>. Il a également promis de restaurer la paix dans cette partie du pays, en s'attaquant à tous les groupes armés qui sèment terreur et désolation à Beni.

Le même jour, dans une autre réunion à Butembo ville voisine de Beni située à 54 km, Félix Tshisekedi a déclaré : « vous le savez comme moi, l'ennemi nous a infiltré. Il est venu du Rwanda et veut nous prendre notre pays. Nous disons que cette affaire est finie, ça n'arrivera plus au Congo. C'est pourquoi, je vous demande d'être prudent. La première chose, c'est d'aller voter massivement. La deuxième, il faut que vous fassiez attention. L'ennemi a ses candidats parmi les 26 que

nous avons à la présidence. Faites attention ! Ces candidats ne citent pas le nom de l'ennemi. Ils ne reconnaissent pas que le M23 tue les Congolais. Ils ne veulent pas dire que le patron du M23 c'est Paul Kagame ».<sup>10</sup> À quelques jours de la fin de la campagne, les débats sur les programmes politiques s'effaçaient au profit des attaques personnelles à l'encontre des certains candidats notamment Katumbi.

La dernière phase de la campagne électorale est marquée par une radicalisation des discours de Félix Tshisekedi, centrés sur un axe essentiel : « le Rwanda et ses potentiels candidats ». Dans chaque meeting qu'il a tenu à l'Est du pays, le président sortant pointait du doigt de manière systématique la responsabilité de Paul Kagame dans le drame sécuritaire et humanitaire sévissant dans la partie orientale de la RDC.

### **Les bonnes pratiques en matière électorale en RDC**

Dans le cadre des préparatifs pour aboutir à des élections apaisées, les candidats à la présidentielle ont été conviés à signer un code de bonne conduite le lundi 13 novembre 2023, en marge du cadre de concertation initié par la CENI. Ce code de bonne conduite dit de manière explicite que les candidats doivent se déclarer « déterminés à lutter contre toutes formes de violences en périodes préélectorale,

<sup>9</sup>Félix Tshisekedi a fait cette promesse ce lundi 11 décembre lors de son meeting populaire tenu à Beni dans le cadre de sa campagne électorale de l'élection présidentielle du 20 décembre 2023.

<sup>10</sup><https://rtvh.net/nord-kivu-felix-tshisekedi-aux-habitants-de-butembo-il-faut-faire-attention-car-lennemi-a-ses-candidats-parmi-les-26/>.

électorale et post-électorale, et à combattre les antivaleurs telles que la mauvaise foi, la corruption, les dénonciations calomnieuses et non fondées». [18]

Les autres articles du document engagent les parties prenantes à promouvoir un esprit républicain, en instaurant un climat de confiance entre les candidats, les regroupements et partis politiques d'une part, et la CENI d'autre part. Il encourage également les candidats à saisir la CENI pour « toutes les difficultés liées aux opérations électorales aux fins des mesures adéquates pour en faciliter le bon déroulement ». [19] Par ailleurs, il est interdit, par exemple, aux candidats, partis ou regroupements politiques, d'utiliser à des fins de propagande électorale les biens, les finances et le personnel de l'État, des établissements et organismes publics, ainsi que des sociétés d'économie mixte. L'utilisation de biens publics à des fins de propagande électorale, confirmée par un jugement irrévocable, entraîne la radiation de la candidature de son auteur ou l'annulation de la liste du parti ou du regroupement politique incriminé. Mais aussi, après la clôture de la campagne électorale, les candidats indépendants, les partis ou les regroupements politiques sont tenus d'enlever, vingt-quatre heures avant le jour du scrutin, toutes leurs affiches dans un rayon de 100 mètres du centre de vote, de ne pas distribuer le jour du scrutin les manifestes, les circulaires ou documents de propagande et de ne pas porter

des habits avec des motifs, couleurs ou logos des partis ou regroupements politiques et des effigies de leurs présidents ou candidats sur les lieux de vote.

### **Les dérapages observés**

Après la fin de la campagne électorale le lundi 18 décembre à minuit, les peuples congolais étaient appelés aux urnes le mercredi 20 décembre. Déjà très tôt ce matin-là, ils étaient des centaines à se rendre dans les bureaux de vote, pour accomplir le devoir citoyen. Ce jour-là, les électeurs de Beni, dans l'est de la République démocratique du Congo, ont participé activement aux élections du 20, mais clôturées le 21 décembre 2023 dans quelques bureaux ayant connu des perturbations de l'heure du début, et d'autres dont les machines étaient tombées à panne.

Dès le départ, la campagne électorale a été empoisonnée à Beni, notamment par la situation sécuritaire précaire dans la région, affectée par les conflits armés, des propos incendiaires des certains candidats, des accusations calomnieuses considérées comme une arme redoutable pour les discréditer auprès des populations, dans une région qui connaît un pic de tension depuis environ une décennie avec les massacres en séries. En pleine campagne électorale en ville de Beni, les différents camps opposés cherchaient à s'effacer sur le terrain, afin de mériter la confiance de la population. Pour preuve, les affiches des certains candidats députés ont été déchirées à Mayimoya, localité située à une

quintaine de kilomètres au nord de Beni dans la nuit du 22 au 23 novembre 2023 par des inconnus. Une alerte des membres du CLP à Mbau a été donnée au service de sécurité, à la coordination territoriale de la société civile, au président de la jeunesse de cette localité pour voir comment mettre fin à cette situation d'intolérance politique. Lors de cette mission de plaidoyer, les membres du CLP en avaient profité pour rappeler aux acteurs de sécurité et aux jeunes que chaque candidat a le droit d'afficher ses photos pendant la période de la campagne électorale.

Au même moment, à Oicha, chef-lieu de Territoire de Beni, l'intolérance politique avait pris de l'ampleur. Le 22 novembre 2023, les affiches et photos des certains candidats ont été déchirées, trouées et même arrachées par des inconnus nuitamment et remplacées par les photos et affiches des autres candidats. En réponse à ces actes d'intolérance, les membres du CLP Oicha et ceux de Mbau, ont mené une mission de plaidoyer auprès du bourgmestre de la commune rurale ainsi qu'àuprès du Chef de secteur Beni-Mbau, pour attirer leurs attentions sur ces actes d'intolérance observés. Les deux autorités rencontrées avaient promis que ceux qui vont être attrapés feront face à la justice. Pour sceller cette mesure, une correspondance avait été rédigée par le chef de secteur de Beni-Mbau pour cette fin, à l'intention des tous les candidats et leurs partisans.

Le 25 novembre 2023, le chef du secteur de Beni-Mbau, monsieur Léon Kakule Siviwe a demandé à tous les candidats dans l'optique de rassurer la quiétude des uns et des autres pendant la campagne électorale, de présenter leurs calendriers d'activités aux autorités locales. Il l'a dit pour éviter le chevauchement des activités de campagne organisée au même endroit et à la même heure. Cette recommandation ressortait d'une correspondance adressée à ces candidats, afin de faciliter le bon déroulement d'une campagne apaisée et conviviale au sein de la communauté. Selon ladite correspondance, les différentes couches de la société civile sont concernées par cette décision. « Toute personne, quel que soit son rang, il est interdit de déchirer ou d'arracher l'effigie ou les calicots d'un candidat quelconque affiché sur les lieux publics. Quiconque mènera sa campagne dans des églises sera mis aux arrêts par les services compétents, car les églises sont apolitiques ».

Le 13 décembre, le véhicule du candidat député Kambale Kamavu a été attaqué par des projectiles des prières par des personnes non-identifiées en commune rurale de Kyondo dans la soirée vers 19h.

Le 12 décembre 2023, le candidat député national en Ville de Beni, monsieur Kasimba, est allé au bureau fédéral du RCD/KML Beni, parti cher au ministre d'Etat en charge de la coopération régionale, monsieur Mbusa Nyamwisi, pour présenter des civilités. A

cette occasion, il avait fait un don de 200 dollars américains à ce parti. Le lendemain, les membres du parti politique dénommé Rassemblement Congolais pour la Démocratie /Kisangani – Mouvement de Libération (RCD/K-ML), sont allés à leur tour au bureau du parti ACDIP, parti politique de monsieur Kasimba, pour retourner la somme laissée par ce dernier, sous prétexte qu'ils ne peuvent pas prendre l'argent sale.

Pour comprendre ces tensions entre les membres de ces deux partis politiques, il est important de scruter d'autres faits qui ont précédés la contre-attaque foudroyante du RCD/KML face à ce qu'eux qualifient des velléités de Jonas Kasimba qui se dit victime d'une « campagne de sape ». A l'issue d'une lecture minutieuse de l'article publié par le Journal le Potentiel basé à Kinshasa, consacré à un opérateur politico-économique, il ressort un amalgame d'affirmations qu'il convient de mettre au parfait, avait réagi le parti de Mbusa Nyamwisi. Selon les cadres de ce parti, voulant esquiver la nécessité de justifier son lien avec Joseph Kabilé et ses proches, Jonas Kasimba a préféré construire un argumentaire invraisemblable qui énerve l'histoire récente de la RDC et plus particulièrement du parcours politique de celui qu'il essaie d'adopter comme formateur politique. [20] Toujours selon l'équipe de communication du parti de Mbusa Nyamwisi, Jonas Kasimba se dit avoir été proche collaborateur de Mbusa Nyamwisi, alors qui a

été en tout et pour tout juste un Intendant au ministère de la décentralisation, à l'époque, et assistant parlementaire de Mbusa Nyamwisi (pour des raisons de survie, sachant que ce leader n'avait pas siégé comme tel).

Dans le Territoire de Lubero voisin de Beni, au moins 11 dispositifs électroniques de vote ont été incendiés dans un centre de vote situé dans le village de Musimba, une localité située à 5 km du centre-ville de Butembo, dans le Territoire de Lubero. Des jeunes, très énervés et fatigués d'attendre sans que le vote ne puisse débuter, se sont attaqués aux agents de la CENI vers 13h07 avant de détruire le matériel. Des incidents similaires se sont produits à Bweteta, un autre village voisin de Musimba. Là, les jeunes avaient saccagé neuf bureaux de vote.

D'une manière générale, le vote s'était déroulé sans incidents majeurs dans plusieurs centres de vote visités par les moniteurs du Forum de Paix le mercredi 20 et le jeudi 21 décembre dans la Ville et le Territoire de Beni. Mais le processus de déploiement des matériels a connu quelques mésaventures qui ne laissent personne indifférente. Des retards importants dans le déroulement du scrutin, ont été rapportés par nos collaborateurs membres



des CLP, présents à Beni Ville et Territoire, notamment à Mangina, Kasindi, Kyondo, Kasongwere, Mutwanga, Maboya, Bunyuka, Bulambo, Bulongo, Mbau, Eningeti, Oicha, Ngazi, Mabalako.<sup>11</sup>

Dans la journée, la CENI a reconnu les problèmes et dit qu'elle s'activerait à prendre en charge tous les problèmes se rapportant au vote : « Des solutions et mesures idoines sont d'ores et déjà prises. Tous les électeurs qui le souhaitent vont voter. Les bureaux de vote qui ont ouvert en retard fonctionneront durant 11 heures telles que prévu par la loi. » [18] Ce fut le cas dans plusieurs bureaux de vote où les opérations s'étaient élargies jusqu'au 21 décembre. Néanmoins, plusieurs électeurs étaient en colère pour n'avoir pas pu participer à l'élection, à cause notamment des problèmes logistiques, des désordres et de l'amateurisme des agents de la CENI.

Outre cela, plusieurs électeurs ont déploré l'absence de leurs noms sur les listes électorales. Il y eu aussi des problèmes de lenteurs où les électeurs attendaient parfois plus de trois heures pour accéder dans le bureau de vote. C'est notamment à l'Ecole Primaire Kilewe dans la commune Beu en Ville de Beni où les opérations avaient commencé à 9h30.

Le CLP de Mbau a rapporté que : « Certains bureaux de vote n'étaient pas ouverts dans la

localité de Mbau, chef-lieu du secteur qui porte le même nom, à cause des problèmes techniques et des pannes des machines. Le centre Kelekele où sur les dix bureaux de vote attendus, il n'y a que deux qui viennent d'ouvrir maintenant. Le centre de Makumbo, sur les 8 bureaux de vote, un seul est fonctionnel pour le moment. »<sup>12</sup>

Par ailleurs, l'usage de la machine à voter était un réel défi pour les personnes de troisième âge. Plusieurs électeurs rencontrés par nos observateurs dans les sites des votes, se sont plaints de la non-maîtrise de cette machine à voter ; cela avait occasionné la lenteur dans ce processus. Toutes ces difficultés sont liées à l'organisation, à la planification et à la coordination au niveau de la CENI. Ces difficultés ont négativement impacté la participation de la population aux élections. Selon un communiqué de la Conférence épiscopale du Congo (CENCO) qui a déployé 25000 observateurs sur l'ensemble du territoire national, 31,37% de bureaux de vote n'ont pas ouvert à l'heure, le dysfonctionnement du dispositif électronique de vote (DEV) a causé l'interruption de vote dans 45,1% des bureaux de vote, les observateurs ont été interdits d'accès dans 9,8% des bureaux de vote, 7,84% de bureaux de vote ont enregistré des cas de violence, dont 5,88% ont été saccagés, la pluie a

<sup>11</sup> Les observateurs ont dénoncé le retard dans l'ouverture des bureaux de vote.

<sup>12</sup> Entretien avec le président du CLP Mbau, le 20 décembre 2023 à 10H30.

perturbé le scrutin dans 3,92% des, et les électeurs admissibles au vote ont été empêchés de voter dans 1% de bureaux de vote. [22]

La méfiance de la population de Beni était visible à moins d'une semaine des élections. Certains électeurs de la Ville de Beni disaient être méfiants à renouveler leur confiance aux anciens députés nationaux et provinciaux. [23] Nombreux d'entre eux ont accusé ces anciens élus de la Ville d'avoir promis sans réaliser leurs différentes promesses électorales de 2018 :

« Tous les candidats qui sont ici en train de passer dans la communauté, sont en train de nous tromper. Ils ne visent que leurs intérêts personnels. Ils ont été ici en 2018, ils nous ont promis beaucoup de choses, et qui jusqu'aujourd'hui ne sont pas réalisées. Non, ils ont échoué dans leur mandat. Nous n'allons pas les voter. Quand il s'agit de la campagne, vous allez voir quelqu'un venir jeter des ponts, amener des tentes aux mutualités des jeunes. S'ils vont amener des tentes ou de l'argent, on va prendre. Mais on ne va pas les voter. »<sup>13</sup>

Après la proclamation des résultats des élections législatives par la CENI, aucun ancien député de la ville de Beni n'a été déclaré élu, même chose pour le territoire.

Sur l'ensemble du pays, la CENI a invalidé quelques candidats aux législatives nationales, qu'elle a accusé des plusieurs griefs. Par cette décision, les responsables de la CENI ont tenté de fournir l'image d'un Etat qui veut s'aligner dans la droiture, en luttant efficacement contre la tricherie des élections. [24]

Des recours ont été introduits par ces candidats devant la Cour constitutionnelle pour protestation, mais aucun recours présenté devant la haute Cour n'a abouti, a indiqué Dieudonné Kamuleta, président de cette juridiction. Au total, 63 dossiers ont été déposés devant la Cour constitutionnelle ; 35 ont été déclarés irrecevables, 24 recevables mais non fondés, tandis que quatre ont fait objet de désistement. Toutefois, Dieudonné Kamuleta a fait savoir que la Cour constitutionnelle affirme que « la CENI n'est pas compétente (d'invalider) et que jamais elle ne puisse refaire cela ». [25]

### **Problèmes observés dans les centres et bureaux de vote**

Le jour du scrutin, les membres des CLP ont noté l'engouement matinal des électeurs, mais aussi l'énerverment des certains électeurs dans les files d'attente à cause des dysfonctionnements techniques. Vers 9h03, les premières critiques commençaient à arriver : des retards, pagaille et dysfonctionnements plus ou moins

13 Entretien avec un responsable des cultivateurs de Beni, ce dernier a indiqué que la plupart des électeurs de Beni veulent rénover la classe politique de la région.

importants. « C'est une grande déception, il y a des désordres terribles dans l'organisation », s'est plaint Jean Claude Muhindo, enseignant, arrivé tôt dans un bureau de vote à Beni, et qui a dû attendre encore quatre heures plus tard, pour passer à la machine.

Certains électeurs rencontrés devant les bureaux de vote à Beni ville ont mentionné le fait que : « dans plusieurs centres de Beni, des machines à voter n'avaient pas des batteries en bon état. »<sup>14</sup> Même chose du côté d'Oicha où plusieurs machines se sont éteintes, alors que des gens étaient encore nombreux sur le fil d'attente. D'autres observateurs sur l'axe Ruwenzori ont noté que l'insécurité a eu des conséquences négatives sur le taux de participation des électeurs au vote.

Le jour du vote, plusieurs électeurs déplacés internes n'ont donc pas pu rentrer dans leur village pour voter. Une femme déplacée a dit à nos observateurs d'Oicha le 20 décembre 2023 « qu'elle regrette du fait qu'elle n'a pas pu voter à cause de l'insécurité. »<sup>15</sup> C'est le cas de nombreux autres déplacés qui ont tenté, en vain, leur chance dans les bureaux de vote de la ville de Beni, espérant trouver leur nom sur les listes électorales. La situation était particulièrement préoccupante dans les villages situés à la limite entre la province de l'Ituri et celle du Nord-Kivu. C'est le cas du village de Mantumbi, où des centaines

d'électeurs ont constaté le matin que « leur bureau de vote avait été délocalisé à une trentaine de kilomètres de leur village, sans qu'ils ne soient avertis préalablement. »<sup>16</sup> Ces habitants ont regretté que la CENI n'ait pas communiqué plus tôt sur cette délocalisation. Ce sentiment de frustration mêlé au soulagement du fait que les électeurs de Beni, n'avaient pas voté à la présidentielle de 2018, à cause notamment de l'insécurité et de la dixième épidémie d'Ebola, selon la CENI de Nanga à l'époque, a poussé madame Julie Nkuna, femme leader de Beni, à manifester son sentiment de satisfaction en ces termes : « je suis très contente d'avoir pu remplir mon devoir civique cette fois-ci. Mais je déplore le fait qu'aucune femme n'a été élue après la publication des résultats des législatives du 20 décembre 2023 par la CENI. » [26] Pour elle, les efforts des organisations féminines de Beni n'ont pas produit des résultats escomptés, visant à faire élire une femme pour les représenter à l'assemblée. [26] L'absence de coordination efficace, manque des moyens et la faible sensibilisation des femmes à voter leurs semblables, ont été à la base de cette inefficacité. De manière générale, les élections de 20 décembre 2023 ont été lourdement entachées d'irrégularités généralisées, de manœuvres visant à éliminer des électeurs et de violences sur l'ensemble du territoire national. A Beni ville, par exemple, des problèmes concernant

14 Rapport de monitoring effectué le jour de vote, envoyé par le CLP/BENI.

15 Source : fiche de collecte des incidents électoraux du jour de vote envoyé par nos collègues CLP d'Oicha.

16: Source : fiche de collecte des incidents électoraux du jour de vote envoyé par nos collègues du CLP de MANTUMBI.

les pannes des machines à voter, la dépolarisation précoce des batteries, l'ouverture en retard des plusieurs bureaux de vote, l'indisponibilité des matériels dans certains bureaux de vote ; à Mbau, la délocalisation des certains bureaux des vote à la veille des élections, l'absence de noms de certains électeurs sur la liste électorale, mais encore l'insécurité, notamment à Eriyeti, affectent gravement l'opération de dépouillement, la poursuite de la campagne par certains candidats le jour du vote, etc.

En outre, les personnes handicapées, âgées ou illettrées, se sont heurtées à des difficultés particulières dans les bureaux de vote souvent lors de l'utilisation des machines à voter. Certains observateurs et témoins de candidats se sont également vu refuser l'accès à de nombreux bureaux de vote par la CENI. L'heure de fermeture des bureaux de vote était dépassée dans tout le pays, notamment à Beni où les opérations de vote se sont poursuivies jusqu'à 20H30 dans certains bureaux de vote en commune d'Oicha, de Bungulu et de Mulekera. A cela s'ajoute les problèmes des cartes d'électeurs illisibles ou défectueuses, octroyées par la CENI, et de la délivrance de leur duplicata étant presque incertaines. [27]

Les électeurs de la Ville et du Territoire de Beni ont démontré qu'ils étaient déterminés à

participer au processus électoral en dépit des obstacles ci-dessus énumérés. Après cette première journée chaotique, les élections ont continué le jeudi 21 décembre sur l'ensemble du territoire national. [28]

#### **Dispositions sécuritaires mises en place pour la surveillance des élections à Beni**

La police nationale a été chargée de veiller à la sécurisation des élections combinées du 20 décembre sur toute l'étendue de la République. A Beni, les FARDC ont assuré avoir pris toutes les mesures adéquates pour sécuriser les élections. Dans le sens de cette mission, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a formé plus de 1 730 policiers afin de participer à la sécurisation des élections.<sup>17</sup> Cette formation a porté sur la sécurisation, le maintien et le rétablissement de l'ordre public. [29] A cette occasion, son chef en ville de Beni a annoncé que : « aucun trouble à l'ordre public ne sera toléré. »<sup>18</sup> Outre le rétablissement de l'ordre public, elle a également été chargée de la sécurisation des matériels électoraux, des candidats présidents de la République, et du personnel de la CENI lors des élections.

La polémique enflait autour de la sécurisation des candidats à la présidence. Sur les 21 candidats validés, seul un nombre réduit a

<sup>17</sup>Pendant trois jours, leur formation sur le maintien et rétablissement de l'ordre public, principalement en période préélectorale, électorale et postélectorale sur initiative de la police de la MONUSCO.

<sup>18</sup> <https://rtvh.net/beni-elections-du-20-decembre-la-police-previent-quaucun-trouble-a-lordre-public-ne-sera-tolere/>.

bénéficié de la protection recommandée par la loi, qui précise que chaque candidat à la présidentielle a droit à 25 policiers pour sa protection. Mais hélas ! Pour cette élection, sur 21 candidats, seulement cinq ont bénéficié de cette protection.

Selon, le responsable de l'unité de protection des hautes personnalités : « Il y a des difficultés pour organiser la protection de certains candidats qui logent dans les hôtels dont les propriétaires sont allergiques à la présence des forces de l'ordre ». [30] Ce responsable révèle également que certains candidats n'avaient pas rempli les formalités requises, ou tout simplement leurs adresses ne sont pas connues.

« Faux », rétorque Théodore Ngoyi. Ce candidat déclare avoir reçu chez lui, deux hauts gradés de la police pour parler de sa protection. Une visite qui, selon lui, est restée sans suitee. D'où sa décision de s'adresser à la MONUSCO, pour assurer sa sécurité, et attirer l'attention de la communauté internationale sur ce qu'il appelle le « caractère inéquitable du processus électoral ».

Selon le porte-parole de la police, le Colonel Mwanaputu joint au téléphone, le candidat Théodore Ngoyi a exprimé des exigences exagérées. Pour cet officier, en dehors des hommes, des équipements et de la ration de ménage, la police n'a pas d'autres moyens à mettre à la disposition des candidats. [30]

En novembre, six candidats à l'élection présidentielle ont menacé de porter plainte contre le président de la commission électorale pour irrégularités autour du processus électoral, et contre le ministre de l'Intérieur pour non-protection des candidats, en violation de la loi. Mais Peter Kazadi, ministre de l'Intérieur, rejette les accusations portées contre lui. Selon lui, ces candidats ont menti en disant que le ministre de l'Intérieur a refusé de leur fournir les policiers. C'est aussi leur droit de venir dire tout ce qu'ils peuvent constater comme failles chez les policiers commis à leur garde. Mais cela ne leur donne pas le droit de venir dire au public que le ministre de l'Intérieur a refusé de leur fournir des policiers. La moindre des choses c'était de saisir l'autorité que je suis. [31]

A huit jours du vote, le gouvernement a demandé que la MONUSCO, dont il réclame pourtant le départ pour cause d'inefficacité, de lui apporter une aide logistique au-delà des trois provinces de l'Est, en proie aux violences des groupes armés, dans lesquelles elle est déployée. Logique, parce que près de 44 millions d'électeurs sur un total d'environ 100 millions d'habitants étaient appelés à élire, dans un pays de 2,345 000 km carrés, largement dépourvu d'infrastructures. Dans les milieux ruraux, des endroits sont difficilement accessibles, faute soit des routes impraticables ou en raison de l'insécurité. Dans d'autres provinces également, il a été recensé des défis et

menaces similaires à ceux rencontrés et observés par les candidats au Nord Kivu, par exemple, le candidat à la présidentielle de décembre 2023, Delly Sesanga, avait dit avoir échappé à une tentative d'assassinat le 31 juillet 2023 lors de l'attaque perpétrée contre son cortège à Kananga, au Kasaï Central. [32]

### **Tribune libre d'opinions des partis politiques d'opposition sur le déroulement des élections**

Les opposants de Beni soupçonnaient le régime en place d'avoir préparé la fraude de longue date, en plaçant ses hommes à la tête de la CENI de Beni ville et du Territoire. [33] Le parti politique Ensemble pour la République de Moïse Katumbi, avait dénoncé



*3 Photo, cadres du parti politique de Moïse Katumbi protestant contre les irrégularités observées le jour du ce qu'il a qualifié de « fraude généralisée, organisée et planifiée » par certains agents de la CENI.*

Dans une déclaration politique rendue publique le vendredi 22 décembre 2023, ce parti de l'opposition indique que certains agents électoraux déployés dans le grand nord de la province du Nord-Kivu (ville de Beni et de Butembo, ainsi que dans les Territoires de Beni et de Lubero), ont été recrutés de manière

« subjective et cavalière », à partir d'une certaine fondation appartenant à un cadre de la CENI. Lesdits agents occupent les postes stratégiques à la CENI. Ils se sont caractérisés par un « manque de courtoisie criant », chassant les témoins des partis politiques de l'opposition en leur privant du droit de voter. En conséquence, plusieurs électeurs n'ont pas pu voter, et ceux qui ont pu le faire, étaient entièrement à la merci des agents électoraux « recrutés pour le besoin de la cause, lesquels agents se sont mis à dicter le choix des candidats de l'Union sacrée en commençant par celui de leur chef de file », note la déclaration. Elle conclut que « tous les témoins ont déjà été chassés des bureaux et centres de vote sans avoir préalablement signé les procès-verbaux, qui seront signés par d'autres témoins fabriqués pour la circonstance ».

Après que des soupçons des fraudes aient été rapportés à la CENI, une commission d'enquête était mise en place par cette machine électorale, pour examiner les actes frauduleux commis par certains candidats pendant le déroulement des élections du 20 décembre 2023. Cette commission a dévoilé le vendredi 5 janvier 2024 ses premières conclusions : « 82 candidats députés étaient impliqués, notamment, dans la fraude, la corruption, la détention illégale des dispositifs électronique de vote, (machines à voter), le vandalisme des matériels électoraux et l'intimidation des agents électoraux sur

l'ensemble de la République. Ils ont été invalidés avant même la publication des résultats provisoires.» [34]

Par ailleurs, Augustin KABUYA, secrétaire Générale du parti présidentiel a déclaré avoir « subi des pressions pour élaborer une liste des députés à nommer. Je leur ai dit : je ne vais retirer une personne élue pour la remplacer par un non élu ».

Le 14 janvier, la CENI a publié les résultats provisoires des élections législatives. Dès le lendemain, les routes de la ville de Beni ont été barricadées nuitamment par des acteurs inconnus, exprimant ainsi leurs protestations des résultats des élections législatives.

Le 24 janvier, le président de la société civile, coordination urbaine de Beni, avait invité les candidats ayant perdus les élections, à éviter les contestations dans la rue.<sup>19</sup> Il a profité de cette occasion pour les inviter à orienter leurs revendications devant les cours et tribunaux, habilités pour les contentieux électoraux.

Conformément au calendrier électoral réaménagé, les résultats définitifs des législatives ont été rendus publics le 23 mars 2024 par la Cour constitutionnelle. Siégeant en matière des contentieux des élections législatives nationales, la Cour constitutionnelle a invalidé 43 des 477 députés élus lors des élections législatives de

fin décembre 2023, figurent ainsi la composition de l'Assemblée nationale et modifiant le rapport de forces entre plusieurs partis politiques en République Démocratique du Congo (RDC), au profit du parti présentiel, l'UDPS. Deux membres du « bureau d'âge » de l'Assemblée nationale (qui gère provisoirement le fonctionnement de la Chambre basse du parlement) proclamés par la Ceni ont été invalidés par la Cour constitutionnelle.

Sur 1.123 requêtes enrôlées, instruites et plaidées, il y a 21 dossiers de désistement, 525 affaires déclarées irrecevables et 400 affaires recevables mais non fondées. Seules 43 affaires ont été jugées recevables et fondées [35].

### **Attitudes des candidats après les résultats provisoires et/ou définitifs**

Avant même la publication complète des résultats provisoires des élections par la CENI, sans attendre, non plus, les conclusions des missions d'observation indépendantes, les leaders d'opposition, ont décidé de contester les élections à travers les médias.<sup>20</sup> Cinq candidats d'opposition, entre autres Denis Mukwege et Martin Fayulu, ont demandé l'annulation des élections et leur réorganisation avec une nouvelle CENI. [36]

19 « Dans la rue on n'a pas des greffiers, dans la rue on n'a pas des magistrats, dans la rue on n'a pas de juges. Les magistrats et les greffiers se trouvent dans des institutions qu'on appelle d'ailleurs le troisième pouvoir, c'est en la justice qui est indépendante que nous devons tous, nous confier pour qu'on ait gain de cause. Tous les

mécontents ou mécontentes devraient entamer la procédure judiciaire », a souligné Pepin Kavota.

20 Les observateurs électoraux et les opposants ont dénoncé des "irrégularités" et un "chaos total" lors des élections ce mercredi en RDC.

Le Prix Nobel de la Paix et candidat Dr Denis Mukwege avait dit ne pas être surpris par les résultats provisoires de l'élection présidentielle en termes de tendance sur les suffrages exprimés et proclamés par la CENI : « J'ai fait ma part. Il appartient au peuple de prendre ses responsabilités, dénoncer et résister », dit-il. [37]

Le candidat Martin Fayulu a déclaré le 4 janvier que les membres de la CENI « doivent être mis aux arrêts [...] Les dirigeants de la CENI ont englouti 1,3 milliard de dollars du trésor public dans “un simulacre d'élections de la honte, aggravant ainsi la crise de légitimité dans le pays”. »<sup>21</sup>

Malgré les agitations des échouants, il y en a qui se sont rangés sur la ligne droite démocratique, en saisissant quand-même la Cour Constitutionnelle. Deux requêtes en contestation des résultats provisoires de l'élection présidentielle qui donnent la victoire au président sortant, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, étaient déposées à cette institution judiciaire.

Selon ces résultats provisoires proclamés le 31 décembre par la CENI, M. Tshisekedi a été réélu pour un second mandat avec 73,34% des suffrages valablement exprimés, devançant les opposants comme Moïse Katumbi Chapwe (18,08%) et Martin Fayulu Madidi (5,33%).

Selon le greffe de la Cour citée jeudi par la radio onusienne Okapi, la première requête émane du candidat malheureux Theodore Ngoy Ilunga qui contestait l'élection de M. Tshisekedi, en raison des nombreuses irrégularités. Il a ainsi sollicité l'annulation du scrutin. La seconde requête est celle de David Eche Mpala qui remettait également en cause la réélection du chef de l'État. Une requête que l'on n'attendait pas vraiment, puisque Théodore Ngoy est allié dans la contestation avec plusieurs autres candidats, dont les principales figures de l'opposition, Moïse Katumbi et Martin Fayulu, qui ont régulièrement, lors de ce processus, remis en cause la neutralité de cette Cour. Et ces derniers jours, le mot d'ordre était plutôt : « Nous ne déposerons pas de recours ».

Chemin faisant, l'audience a été ouverte le 8 janvier 2024 à Kinshasa, devant les juges de la Cour constitutionnelle, seule à pouvoir proclamer les résultats définitifs. Les requérants comptaient sur ce recours pour faire annuler les résultats du scrutin, en raison, estiment-ils, des irrégularités observées le jour du vote. D'autres candidats malheureux ont choisi de contester dans les médias sans saisir le juge électoral, notamment Moïse Katumbi et Martin FAYULU.

La Cour constitutionnelle disposait de dix jours dès sa saisine, pour statuer sur les contentieux des résultats du scrutin

<sup>21</sup> Ils doivent être mis aux arrêts. », a réagi Martin Fayulu à partir de son compte X.

présidentiel contesté, l'investiture du président élu étant fixée au 20 janvier. Le 9 janvier, la Cour a rendu ses arrêts sur les deux requêtes en contestation des résultats provisoires publiés par la CENI. S'agissant de la requête de Théodore Ngoy, la Cour l'avait déclaré recevable mais non fondée. Elle estime que l'annulation des élections ne peut être évoquée que si les irrégularités décriées ont un lien direct avec les résultats des élections.

Quant à la requête en annulation des résultats introduite par David Ehtse Mpala, la Cour constitutionnelle l'avait déclaré irrecevable pour défaut de qualité. [38] Le 9 janvier, la Cour a rendu public le résultat définitif de l'élection présidentielle, proclamant ainsi Félix Tshisekedi.<sup>22</sup>

Le 23 décembre 2023, les ambassades de l'Allemagne, la Belgique, du Canada, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse, et de la République Tchèque, ont émis une déclaration conjointe concernant les élections du 20 décembre : « Alors que les opérations de vote sont clôturées, nous continuons de suivre de près le déroulement du processus électoral en République démocratique du Congo. Nous saluons l'élan démocratique dont ont fait preuve les électeurs congolais en

faisant la file, parfois pendant des heures, dans le calme, malgré les difficultés, pour exercer leur droit de vote, ainsi que les efforts de la CENI et de ses agents, et le travail en cours des missions d'observation nationales et internationales. » [39] Ils ont ajouté : « Tandis que le décompte des voix se poursuit, nous appelons toutes les parties prenantes, en particulier les acteurs politiques, les candidats et leurs soutiens, à continuer de faire preuve de retenue, laisser le temps au processus de se poursuivre et à faire valoir leurs contestations de manière pacifique, conformément aux lois et à la Constitution de la RDC. » [39]

Après la publication des résultats des élections législatives, les États-Unis ont exhorté vivement les autorités congolaises à entamer un réexamen approfondi du processus électoral, à enquêter et à tenir responsables « ceux qui ont tenté de saper la volonté du peuple » et, en consultation avec les parties prenantes, à prendre des mesures tenant compte des recommandations visant à améliorer les futures élections.<sup>23</sup>

Il sied de rappeler qu'à trois semaines des élections présidentielles et législatives, l'Union européenne a officiellement annulé sa mission d'observation électorale en RDC. Dans son communiqué, elle évoque des « contraintes techniques échappant à son contrôle, sans plus de détails, affirmant qu'il

<sup>22</sup> Pour la validation des candidatures à la présidentielle, elle avait rendu son arrêt avec deux semaines d'avance.

<sup>23</sup> C'est ce qu'indique le communiqué du département d'Etat américain publié le jeudi 11 janvier 2024.

ne sera « désormais plus possible de déployer des observateurs dans la plupart des provinces. » [40]

A une journée avant la fin de la campagne, l'Union européenne a salué la participation active de toutes les parties prenantes dans la campagne électorale. Elle rappelle la responsabilité des autorités à assurer un processus électoral inclusif, libre, transparent et apaisé, où les observateurs nationaux observeront les élections en toute indépendance, où les membres de la presse travailleront librement, et où la voix et le choix du peuple congolais seront entendus et respectés. En outre, L'Union exprime son inquiétude face aux discours de haine, violences et incidents ayant marqué les derniers jours de campagne. [41]

Quant aux candidats malheureux aux législatives nationales et provinciales à Beni, il s'observe que dès la proclamation des résultats provisoires des élections législatives, certains candidats malheureux ont repris les vieilles habitudes visant à barricader des routes, en ordonnant des journées ville morte poussant ainsi la coordination urbaine de la société civile à réagir rapidement le 24 janvier.<sup>24</sup>

Analyses des lois et principes électoraux de République Démocratique du Congo

La loi et les principes électoraux aux sujets des élections en RDC

La CENI, a pour mandat de garantir des élections libres et démocratiques. La qualité d'électeur est constatée par l'inscription sur la liste des électeurs et la détention d'une carte d'électeur ou, en cas de perte de celle-ci, d'un duplicata.

La CENI a également l'obligation de publier, par centre de vote, la liste provisoire des électeurs avec indication du bureau de vote trente jours au plus tard avant la campagne électorale, et la liste définitive des électeurs par centre de vote est affichée, pour consultation, au bureau de l'antenne de la CENI au plus tard quinze jours avant la date du scrutin.

La campagne électorale est ouverte trente jours au maximum avant la date du scrutin et s'achève vingt-quatre heures avant cette date.<sup>25</sup> Les rassemblements électoraux, au cours de la campagne électorale, se déroulent conformément aux dispositions légales relatives aux manifestations publiques, inscrites dans la Constitution de la RDC. L'article 25 dispose : « La liberté des réunions pacifiques et sans armes est garantie sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public

<sup>24</sup> Me Pépin Kavota, président de la coordination urbaine de la société civile les avait invités plutôt à s'adresser aux cours et tribunaux, habilités à statuer sur les contentieux électoraux. Depuis l'annonce des résultats provisoires des élections législatives nationales et provinciales, le Forum de Paix a enregistré, entre autres, des cas de barricades des routes, la distribution des tracts appelant à la haine et à la violence.

<sup>25</sup> Article 29 : (modifié par l'article 1er de la Loi n° 17/013 du 24 décembre 2017 modifiant et complétant la Loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales).

et des bonnes mœurs »<sup>26</sup>. L'article 26 garantit la liberté de manifestation. Seuls sont habilités à organiser des réunions électorales, les partis politiques, les regroupements politiques et les candidats indépendants ou leurs délégués.

L'article 32 de la loi électorale stipule que : « après la clôture de la campagne, il est interdit de distribuer, le jour du scrutin, des manifestes, circulaires ou documents de propagande. Le port des habits avec motif, couleur ou logo des partis politiques ou regroupements politiques et effigies de leurs présidents sur les lieux de vote, est interdit ».

Les cours et tribunaux jouent le rôle d'arbitrage des contentieux électoraux. Conformément aux articles 27, 36 et 74 de la loi électorale, les juridictions compétentes pour connaître du contentieux des élections sont :

La Cour constitutionnelle pour les élections présidentielles et législatives ;

La Cour administrative d'appel, pour les élections provinciales ;

Le Tribunal administratif, pour les élections urbaines, communales et locales.

En ce qui concerne le déroulement de la campagne électorale, l'article 30 de la loi électorale dispose : « Pendant la période de la campagne électorale, l'apposition d'affiches, de photos et autres effigies de propagande électorale est autorisée dans les conditions

déterminées par la CENI en concertation avec le CSAC dans le but de garantir l'équité entre les candidats quant à l'exercice de ce droit. Tout affichage est interdit sur les édifices publics ».

L'article 52 (modifié par l'article 1er de la loi électorale) dispose que le jour et l'heure de vote, sont fixés par la CENI. Le vote, pour le scrutin direct, se tient le dimanche ou un jour férié, de six heures à dix-sept heures. Toutefois, « les préposés de la CENI remettent le jeton à tous les électeurs présents et le vote continue jusqu'au vote du dernier électeur muni du jeton ».

#### **Attitudes de la justice de Beni face aux violations des lois et des principes électoraux par les compétiteurs**

A Beni, le Commissaire Supérieur Principal Nyofondo Te-Kodal Jacob, Maire intérimaire de la Ville, avait donné un moratoire de 72 heures aux candidats députés nationaux et provinciaux, pour retirer leurs affiches politiques prématurément placées sur des panneaux publicitaires, conformément à l'obligation de se conformer strictement à la loi électorale n°22/029 du 29 juin 2022.<sup>27</sup>

Plus de trois jours après l'expiration de l'ultimatum du Maire, plusieurs affiches étaient encore visibles dans les rues de Beni. Pire encore, certains candidats ont boycotté la décision de l'autorité, estimant que leurs affiches ne violaient pas la loi

<sup>26</sup> Pour plus d'infos, voir DÉCRET-LOI 196 portant réglementation des manifestations et des réunions publiques.

<sup>27</sup> Annoncé dans un communiqué officiel l'Administrateur du territoire de Beni, publié le lundi 23 octobre 2023.



électorale et ne constituaient aucune menace à l'ordre public dans la région. Le candidat député national Clovis Mutsuva, par exemple, a boycotté la décision du Maire, estimant que ses affiches ne portaient pas de messages de campagne et ne présentaient aucune menace contre la ville. [41]

Cependant, certains candidats avaient obéi à la décision de l'autorité urbaine. A l'instar d'un candidat du RCD/KML dont les affiches n'étaient plus visibles au rond-point du 30 juin après la décision du Maire.

Au niveau du territoire de Beni, l'administrateur Militaire avait aussi appelé les candidats députés aux scrutins du 20 décembre à retirer leurs effigies et calicots ayant les numéros d'ordre leurs attribués par la CENI.<sup>28</sup> Il leur avait donné un ultimatum d'un jour seulement pour retirer ces affiches, vu que la campagne électorale n'avait pas encore commencé, sans succès. Du côté de l'administration de la justice de Beni, aucune action ni réaction n'avait été envisagée sauf ignorance de notre part, malgré plusieurs tentatives et flagrances avant et pendant les élections.

## Implication du Forum de Paix pour un processus apaisé et transparent des élections en République Démocratique du Congo

En prélude des élections, le Forum de Paix s'est engagé à tirer la sonnette d'alarme, à travers un article qu'il avait titré : « Au mépris de la loi, certains candidats utilisent déjà des enfants pour des fins électorales à Beni », par rapport aux violations de la loi électorale qui s'observait déjà. [42]

Le 13 décembre, vu qu'il continuait à s'observer à Beni des graves violations des lois et principes électoraux par les candidats, le Forum de Paix a publié un communiqué de presse le 17 novembre 2023 dans lequel il avait appelé au Ministère Public à la tolérance zéro face aux candidats et leurs artisans qui violeront les lois et le code de bonne conduite pendant la campagne électorale. [41] En même temps, il a initié des activités visant à sensibiliser les acteurs clés dans le processus électoral et les communautés à travers les activités spécifiques des médias audio-visuels et en ligne par le biais de sa page YouTube, en créant des espaces dédiés aux candidats députés nationaux et provinciaux, qu'ils présentent leurs projets de société aux électeurs de la région de Beni. [15]

En outre, les spots de sensibilisation, des messages des leaders communautaires d'appel à la non-violence et des émissions radios

<sup>28</sup> L'autorité territoriale l'a fait savoir le mardi 14 novembre 2023, au cours d'un entretien avec la presse locale

diffusées, des activités de la surveillance du scrutin via les observateurs accrédités le jour du scrutin, ainsi que le travail de monitoring des incidents, ont été réalisées au quotidien.<sup>29</sup>

## Conclusion

Les élections générales (présidentielle, législatives, provinciales et locales) en République démocratique du Congo et à Beni particulièrement, ont été émaillées de plusieurs irrégularités et dysfonctionnements évoqués ci-haut. Dès le départ, la campagne électorale a été empoisonnée, notamment par la situation sécuritaire précaire dans la région de Beni, affectée par les conflits armés, des propos incendiaires des certains candidats, des imputations calomnieuses considérées comme une arme redoutable pour discréditer les uns à l'avantage des autres, auprès des populations.

Le Forum de Paix a noté que les populations de Beni avaient envie de participer massivement à ces élections, mais la qualité des services, les problèmes logistiques et techniques les en avaient empêchés. Face aux problèmes des dysfonctionnements d'ordre logistiques, organisationnels et opérationnels de la CENI, couplés à la publication précoce des résultats provisoires par des partisans des politiciens sur les réseaux sociaux dès le vendredi 22 décembre 2023, le Forum de Paix craignait des tensions à Beni lors de la

publication des résultats provisoires par la CENI.

Les quatre-vingt observateurs électoraux déployés par le Forum de Paix à Beni Ville et Territoire ont produit des rapports préliminaires, ayant révélé la détermination des populations à participer au vote malgré les problèmes logistiques énormes. Bien que les dysfonctionnements observés aient impacté le taux de participation des électeurs au scrutin et risquent d'avoir des conséquences néfastes sur la légitimité des futurs élus, la détermination des électeurs était un signe encourageant pour la démocratie en RDC. Leurs motivations et patience face aux obstacles, ont témoigné la volonté de participer activement à la vie politique de leur pays.

Au-delà du Grand Nord, pendant les élections, les actes des violences ont été observés dans les provinces du Kasaï, de Kinshasa, du Nord-Kivu et de l'Ituri, où les populations en colères ont détruit les matériels électoraux. A Beni, grâce notamment au programme d'appel à la paix à travers lequel le Forum de Paix s'est engagé avec les candidats et les communautés, ni violences physiques ni destructions des kits électoraux n'ont été observés, même si quelques cas de tentatives de fraudes ont été signalés dans la chefferie des Bashu.

---

29 <https://www.youtube.com/watch?v=avTYeSz2nEs>.

## Recommandations

A la lumière des faits observés ci-haut, le Forum de Paix recommande ce qui suit, notamment :

### **Aux acteurs politiques de l'opposition et de la majorité :**

- De veiller à ce que le reste du processus électoral soit pacifique et de rejeter toute incitation à la violence pendant la campagne électorale.
- A promouvoir l'inclusion plutôt que la division et à condamner publiquement les discours de haine.

### **Aux leaders communautaires de Beni :**

- De prendre position publiquement contre la violence et l'intolérance politique, afin de garantir la paix poste électorale dans la région comme certains candidats l'ont déjà fait via le programme échos des élections dédié aux candidats députés via les pages web du Forum de Paix.

### **A la CENI :**

- De renforcer la transparence lors des opérations de vote, de dépouillement et à l'affichage des résultats, elle est la clé de la confiance entre les différents protagonistes, y compris les camps de l'opposition.
- De s'assurer que les résultats qui seront annoncés pour les élections présidentielles, législatives et provinciales soient conformes à la réalité des urnes.

- De poursuivre ses enquêtes pour sanctionner également autres cas de déviations flagrants de ses propres agents.
- S'assurer dans l'avenir que les versions imprimées et en ligne des listes définitives des électeurs soient accessibles afin que tous les électeurs sachent où aller voter le jour des élections, et que les problèmes relatifs à la qualité des cartes d'électeurs soient résolus de sorte qu'aucun électeur inscrit ne soit privé de ses droits.
- De veiller à l'affichage des résultats bureau de vote par bureau de vote, et à sécuriser les procès-verbaux lors des prochaines élections.

### **Aux autorités nationales :**

- *Au président de la République et Chef de l'Etat*, de condamner les discours de haine et des tentatives de violence contre des candidats à l'élection présidentielle dans l'avenir.
- *Au parlement* de modifier la loi électorale afin de rendre le système de représentativité plus équitable notamment en lien avec le seuil actuel de représentativité qui façonne une injustice, freine l'émergence des candidats indépendants tout en constituant un obstacle à la légitimité des certains élus dans leurs bases. Ce seuil entretien une forme d'oligarchie institutionnalisée.

**Aux autorités judiciaires congolaises du niveau national, provincial et local :**

- D'agir rapidement afin de sanctionner les auteurs des propos provocateurs, des discours incendiaires et de haine, afin de prévenir les violences avant, pendant et après le processus électoral, et d'empêcher une situation pareille prochainement ;
- D'enquêter de manière urgente et impartiale sur les incidents violents et de la fraude liés aux élections et poursuivre les responsables, quelle que soit leur affiliation politique.

**Au chef de la Police Nationale Congolaise :**

- De mener des enquêtes afin de sanctionner les policiers auteurs d'usage excessif de la force lors des manifestations à caractère politique ainsi que les arrestations arbitraires.
- De sensibiliser les forces de la police au respect des droits des citoyens qui sont inscrits dans la constitution concernant les manifestations publique.

**A la communauté internationale :**

- De continuer à accompagner la RD Congo et la population congolaise sur la voie d'élections compétitives, pacifiques, inclusives et transparentes en cours.
- D'encourager un processus électoral qui réponde aux aspirations des Congolais, et qui inclue notamment toute la diversité de sa population.

FORUM DE PAIX

## Bibliographie

- [1] WIKIPEDIA, «Circonscription électorale,» 2024. [En ligne]. Available: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Circonscription\\_%C3%A9lectorale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Circonscription_%C3%A9lectorale).
- [2] City Facts, «Beni Ville-Population,» 2023. [En ligne]. Available: <https://fr.city-facts.com/beni-beni/population>. [Accès le 16 Mars 2024].
- [3] DW, «Les communales reportées en RDC, des candidats mécontents,» 4 Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.dw.com/fr/rdc-elections-ceni-communales-report/a-66616931>. [Accès le 10 mars 2024].
- [4] C. MUAMBA, «RDC: en dépit de doute persistant quant à la tenue des élections le 20 décembre, la CENCO insiste sur le respect de “vérité des urnes”,» Actualite.CD, 13 Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://actualite.cd/2023/12/13/rdc-en-depit-de-doute-persistant-quant-la-tenue-des-elections-le-20-decembre-la-cenco>. [Accès le mars 2024].
- [5] RTBF, «RDC : plus de 6000 morts à Beni depuis 2013, selon l'épiscopat,» [En ligne]. Available: <https://www.rtbf.be/article/rdc-plus-de-6000-morts-a-beni-depuis-2013-selon-l-episcopat-10737018>. [Accès le 06 Mars 2024].
- [6] Bunia Actualite, «Élections-Beni : des bulletins de vote disparus après une attaque rebelle à Etingeti,» 21 Décembre 2023. [En ligne]. Available: <https://buniaactualite.cd/elections-beni-des-bulletins-de-vote-disparus-apres-une-attaque-rebelle-a-etingeti/>. [Accès le Avril 2024].
- [7] Actualite.CD, «Elections à Beni: l'opération de dépouillement des bulletins de vote perturbée par une nouvelle attaque des combattants ADF à Etingeti,» Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://actualite.cd/2023/12/21/elections-beni-loperation-de-depouillement-des-bulletins-de-vote-perturbee-par-une>. [Accès le mars 2024].
- [8] TV5 MONDE, «<https://information.tv5monde.com/afrique/rd-congo-lonu-tres-preoccupee-par-la-montee-des-discours-de-haine-2685416>,» Janvier 2024 . [En ligne]. Available: <https://information.tv5monde.com/afrique/rd-congo-lonu-tres-preoccupee-par-la-montee-des-discours-de-haine-2685416>. [Accès le Mars 2024 ].
- [9] Le Potentiel, «Beni : Le candidat n°30 à la députation nationale, Jonas Kasimba, partage sa vision dans les quartiers de la ville,» 2023. [En ligne]. Available: <https://lepotentiel.cd/2023/12/14/beni-le-candidat-n30-a-la-deputation-nationale-jonas-kasimba-partage-sa-vision-dans-les-quartiers-de-la-ville/>. [Accès le Mars 2024].
- [10] CICR, «RD Congo : des ressources en eau sous pression à Beni,» AVRIL 2022. [En ligne]. Available: <https://www.icrc.org/fr/document/rd-congo-des-ressources-en-eau-sous-pression-beni>. [Accès le Mars 2024].

- [11] S. Mwanamilongo, «RDC : Baisse de la production agricole à Beni,» DW, 11 Novembre 2020. [En ligne]. Available: <https://www.dw.com/fr/les-violences-entraînent-une-baisse-des-r%C3%A9coltes-%C3%A0-beni/a-55500530>. [Accès le Mars 2024].
- [12] Actualite.CD, «RDC-Beni: près de 20 structures sanitaires ferment à Kamango suite aux attaques à répétition des ADF,» 26 mars 2023. [En ligne]. [Accès le mars 2024].
- [13] Relief Web, «Informations sur la sécurité alimentaire en RDC No. 22,» 15 Novembre 2021. [En ligne]. [Accès le Mars 2024].
- [14] Radio Okapi, «Beni : un candidat député provincial tué lors d'une embuscade des ADF à Semuliki,» 16 Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.radiookapi.net/2023/12/16/actualite/securite/beni-un-candidat-depute-provincial-tue-lors-dune-embuscade-des-adf>. [Accès le mars 2024].
- [15] F. d. Paix, Réalisateur, *Voici le remede de l'insecurité de Mangina dans le Territoire de Beni*. [Film]. RDC: Forum de Paix, 2024.
- [16] Radio Okapi, «Les efforts des organisations féminines de Beni pour faire élire les femmes n'ont pas produit le résultat escompté,» Janvier 2024. [En ligne]. Available: <https://www.radiookapi.net/2024/01/15/actualite/politique/les-efforts-des-organisations-feminines-de-beni-pour-faire-elire-les>. [Accès le mars 2024].
- [17] Actualite.CD, «Moïse Katumbi en campagne électorale à Beni : « Je viens libérer le pays »,» Actualite, Novembre 2023. [En ligne]. Available: [https://actualite.cd/2023/11/25/moise-katumbi-en-campagne-electorale-beni-je-viens-liberer-le-pays#google\\_vignette](https://actualite.cd/2023/11/25/moise-katumbi-en-campagne-electorale-beni-je-viens-liberer-le-pays#google_vignette). [Accès le Mars 2024].
- [18] CENI, «Code de bonne conduite des Partis Politiques de la RDC,» Kinshasa, 2014.
- [19] Actualite.CD, «RDC-CENI: les candidats à la présidentielle seront invités à signer un code de bonne conduite pour promouvoir un climat de confiance et lutter contre les dénonciations calomnieuses et non fondées,» novembre 2023. [En ligne]. Available: <https://actualite.cd/2023/11/13/rdc-ceni-les-candidats-la-presidentielle-seront-invites-signer-un-code-de-bonne-conduite>. [Accès le mars 2024].
- [20] Infos Droit, «<https://infos-droitpourtous.net/2023/09/18/la-contre-attaque-foudroyante-du-rdc-kml-face-aux-velleites-de-jonas-kasimba-qui-se-dit-victime-dune-campagne-de-sape/>,» 2023. [En ligne]. Available: <https://infos-droitpourtous.net/2023/09/18/la-contre-attaque-foudroyante-du-rdc-kml-face-aux-velleites-de-jonas-kasimba-qui-se-dit-victime-dune-campagne-de-sape/>. [Accès le mars 2024].
- [21] TV5 Monde, «Élections en RDC : la Céni reconnaît des difficultés et prolonge l'ouverture de bureaux de vote,» 2023. [En ligne]. Available: <https://information.tv5monde.com/direct/elections-en-rdc-la-ceni-reconnait-des-difficultes-et-prolonge-louverture-de-bureaux-de-vote>. [Accès le Mars 2024].
- [22] B. Nsaka, «Elections en RDC : 31,37% de bureaux de vote n'ont pas ouvert ce matin et 45,1% ont connu le dysfonctionnement des DEV,» Actualite.CD, Decembre 2023. [En

ligne]. Available: <https://actualite.cd/2023/12/20/elections-en-rdc-3137-de-bureaux-de-vote-nont-pas-ouvert-ce-matin-et-451-ont-connu-le>. [Accès le mars 2024].

- [23] Radio Okapi, «Campagne électorale à Beni : la population dit être méfiante aux députés des législatures passées,» Radio OKapi, 11 Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.radiookapi.net/2023/12/14/actualite/politique/campagne-electorale-beni-la-population-dit-etre-mefiante-aux-deputes>. [Accès le 09 mars 2024].
- [24] T. Monde, «Elections generales en RDC la CENI annule les votes pour 82 candidats dont 3 ministres,» [En ligne]. Available: <https://information.tv5monde.com/afrique/elections-generales-en-rdc-la-ceni-annule-les-votes-pour-82-candidats-dont-3-ministres>. [Accès le mars 2024].
- [25] Actualite.CD, «Affaire candidats invalidés aux élections législatives : aucun recours n'a abouti devant la Cour constitutionnelle,» fevrier 2024. [En ligne]. Available: [https://actualite.cd/2024/02/08/affaire-candidats-invalides-aux-elections-legislatives-aucun-recours-na-abouti-devant-la#google\\_vignette](https://actualite.cd/2024/02/08/affaire-candidats-invalides-aux-elections-legislatives-aucun-recours-na-abouti-devant-la#google_vignette). [Accès le mars 2024 ].
- [26] Radio Okapi, «Les efforts des organisations féminines de Beni pour faire élire les femmes n'ont pas produit le résultat escompté,» 2024. [En ligne].
- [27] P. Lorgerie, «RDC : des dysfonctionnements à une semaine des élections,» DW, Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.dw.com/fr/rdc-dysfonctionnements-cartes-electeurs-abstention/a-67725593>. [Accès le mars 2024].
- [28] BBC, «Élections en RDC 2023 : « 30% du matériel électoral ne fonctionne pas »,» BBC, Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.bbc.com/afrique/articles/cpexj215njdo>. [Accès le maars 2024].
- [29] Radio Okapi, «Au moins 506 policiers formés sur la sécurisation des élections à Beni,» Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.radiookapi.net/2023/12/02/actualite/securite/au-moins-506-policiers-formes-sur-la-securisation-des-elections-beni>. [Accès le 11 Mars 2024].
- [30] RFI, «Présidentielle en RDC: la sécurisation des candidats en question,» Novembre 2018. [En ligne]. Available: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20181130-presidentielle-rdc-securisation-candidats-question>. [Accès le mars 2024].
- [31] J. N. Ba-Mweze, «RDC : des candidats en difficulté pour faire campagne,» DW, Novembre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.dw.com/fr/rdc-des-candidats-en-difficult%C3%A9-pour-se-d%C3%A9placer/a-67587919>. [Accès le mars 2024].
- [32] Actualite.CD, «Kasaï Central : Delly Sesanga dénonce une tentative de son assassinat à Kananga après l'attaque contre son cortège,» Juillet 2023 . [En ligne]. Available: <https://actualite.cd/2023/07/31/kasai-central-delly-sesanga-denonce-une-tentative-de-son-assassinat-kananga-apres>. [Accès le Mars 2024 ].

- [33] DW, «Journée électorale éprouvante en RDC,» Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.dw.com/fr/rdc-%C3%A9lections-2023-les-derni%C3%A8res-infos-en-direct/live-67767482>. [Accès le mars 2024].
- [34] La Libre, «RDC : 82 candidats aux élections invalidés pour fraude et corruption,» Janvier 2024. [En ligne]. Available: <https://www.lalibre.be/international/afrique/2024/01/06/rdc-82-candidats-aux-elections-invalides-pour-fraude-et-corruption-D2WJ25WGFND3HFFZF3WQVC6FB4/>. [Accès le Mars 2024].
- [35] La Libre Afrique, «RDC: la Cour constitutionnelle a invalidé 43 députés élus en décembre et les remplace,» mars 2024. [En ligne]. Available: [https://afrique.lalibre.be/78798/rdc-la-cour-constitutionnelle-a-invalidé-43-deputés-elus-en-décembre-et-les-rempache/](https://afrique.lalibre.be/78798/rdc-la-cour-constitutionnelle-a-invalidé-43-deputés-elus-en-décembre-et-les-remplace/). [Accès le mars 2024].
- [36] Le Soir, «Elections en RDC : l'équipe de Tshisekedi appelle au calme, cinq opposants demandent l'annulation du scrutin,» Decembre 2023 . [En ligne]. Available: <https://www.lesoir.be/556915/article/2023-12-21/elections-en-rdc-lequipe-de-tshisekedi-appelle-au-calme-cinq-opposants-demandent>. [Accès le Mars 2024].
- [37] RFI, «Élections en RDC: déception dans l'opposition après les résultats de la présidentielle,» RFI, Janvier 2024 . [En ligne]. Available: <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240101-%C3%A9lections-en-rdc-d%C3%A9ception-dans-l-opposition-apr%C3%A8s-les-r%C3%A9sultats-de-la-pr%C3%A9sidentielle>. [Accès le mars 2024 ].
- [38] RTNC, «Présidentielle en RDC : La requête en contestation de Théodore Ngoy déclarée recevable mais non fondée par la cour Constitutionnelle,» Janvier 2024. [En ligne]. Available: <https://rtnc.cd/presidentielle-en-rdc-la-requête-en-contestation-de-theodore-ngoy-declarée-recevable-mais-non-fondée-par-la-cour-constitutionnelle-arret/>. [Accès le mars 2024].
- [39] Actualite.CD, «RDC-Elections : Le Canada et 12 pays européens appellent à la retenue,» Décembre 2023 . [En ligne]. Available: [https://actualite.cd/2023/12/23/rdc-elections-le-canada-et-12-pays-europeens-appellent-la-retenue#google\\_vignette](https://actualite.cd/2023/12/23/rdc-elections-le-canada-et-12-pays-europeens-appellent-la-retenue#google_vignette). [Accès le Mars 2024 ].
- [40] R. Gras, «Pourquoi l'Union européenne renonce à sa mission d'observation en RDC,» Jeune Afrique, Novembre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.jeuneafrique.com/1509575/politique/pourquoi-lunion-europeenne-renonce-a-sa-mission-dobservation-en-rdc/>. [Accès le mars 2024].
- [41] European Union, «RDC: Déclaration du Porte-parole sur les élections en République Démocratique du Congo,» Decembre 2023. [En ligne]. Available: [https://www.eeas.europa.eu/eeas/rdc-d%C3%A9claration-du-porte-parole-sur-les-%C3%A9lections-en-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo\\_fr](https://www.eeas.europa.eu/eeas/rdc-d%C3%A9claration-du-porte-parole-sur-les-%C3%A9lections-en-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo_fr). [Accès le mars 2024].
- [42] F. d. l. Paix, «Beni: Au mépris des lois, certains candidats utilisent déjà les enfants pour des fins électorales,» [En ligne]. Available: <https://www.forumdepaix.org/post/beni-au-mépris-des-lois-certains-candidats-utilisent-déjà-les-enfants-pour-des-fins-électorales>

m% C3%A9pris-des-lois-les-candidats-d%C3%A9put%C3%A9s-utilisent-  
d%C3%A9j%C3%A0-les-enfants-pour-des-fins-%C3%A9lectorales. [Accès le Mars  
2024].

- [43] OCHA, «RD Congo : Intensification de la réponse humanitaire dans la province du Nord-Kivu,» Octobre 2023. [En ligne]. Available: <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-intensification-de-la-reponse-humanitaire-dans-la-province-du-nord-kivu-rapport-de-situation-13-novembre-2023>. [Accès le Mars 2024].
- [44] Actualite.CD, «Elections à Beni: l'opération de dépouillement des bulletins de vote perturbée par une nouvelle attaque des combattants ADF à EringetiElections à Beni: l'opération de dépouillement des bulletins de vote perturbée par une nouvelle attaque des combattants A,» Actualite, 21 Decembre 2023. [En ligne]. Available: <https://actualite.cd/2023/12/21/elections-beni-loperation-de-depouillement-des-bulletins-de-vote-perturbee-par-une>. [Accès le mars 2024].
- [45] [En ligne]. Available: <https://information.tv5monde.com/afrique/elections-generales-en-rdc-la-ceni-annule-les-votes-pour-82-candidats-dont-3-ministres>.